



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 09 Juillet 2008

Date de la convocation 1 <sup>er</sup> Juillet 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes de Brignac
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M. SATGER Jean Noël, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle  <b>BRIGNAC</b> : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian  <b>CABRIERES</b> : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, Mme BENEZETH Ingrid, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M. LACROIX Jean Claude, Mme. FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. RUIZ Salvador, Mme HUBERT Myriam, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, Mme DELEUZE Elisabeth,  <b>FONTES</b> : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,  <b>LIAUSSON</b> : M. SOULAYROL Alain,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M. BLANQUER Alain, M. BERNARD Jacques,  <b>MERIFONS</b> : M. OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David,  <b>OCTON</b> : M. COSTE Bernard,  <b>PAULHAN</b> : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. QUEROL Jean François, M. BAUDOT Bernard, M. LOPEZ Daniel, M. LEBREAU Jean Jacques,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, Mme DO Monique,  <b>VALMASCLE</b> : M. VALENTINI Gérald, Melle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M. ALBERT Laurent,</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M. GARCIA Alain à M. SATGER Jean Noël  M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier  M. VIALA Daniel à M. OLLIER Pierre</p>		

**Objet : Motion de soutien au service public d'ERDF Languedoc Roussillon**

La Direction de l'Unité Réseau d'Electricité ERDF Languedoc-Roussillon a annoncé, par la voix de son directeur adjoint, le projet de fermeture du site de Lodève aux personnels.

Un tel projet aurait des impacts certains sur la qualité du service public de l'énergie, sur son efficacité et romprait avec l'égalité de traitement des usagers, fondement du service public.

La présence du service public participe à l'aménagement du territoire, à la réduction des inégalités et crée les conditions du développement économique.

Aujourd'hui, le Conseil Communautaire s'oppose à toutes modifications de l'organisation du service public de distribution de l'électricité et du gaz sans concertation et accord de l'autorité concédante.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré,

### **A L'UNANIMITE**

**APPORTE** son soutien aux électriciens et gaziers qui luttent pour le maintien de l'emploi et du service public de proximité

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.